

Foire aux questions sur l'allocation des financements pour la période 2023-2025

Date de publication : 30 janvier 2023

Méthodologie d'allocation

Quel est l'objectif de la méthodologie d'allocation ?

La méthodologie d'allocation du Fonds mondial vise à accroître l'impact des programmes de prévention, de traitement et de soins des personnes touchées par le VIH, la tuberculose et le paludisme, et à mettre en place des systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS).

Quel est le montant disponible pour la période 2023-2025 ?

Le Fonds mondial a affecté 13,128 milliards de dollars US aux sommes allouées aux pays et 400 millions de dollars US aux investissements catalytiques pour la période d'allocation 2023-2025.

Comment fonctionne la méthodologie d'allocation ?

Tout d'abord, les fonds totaux disponibles pour les sommes allouées aux pays (13,128 milliards de dollars US) sont répartis entre le VIH, la tuberculose et le paludisme (se reporter à : *À l'échelle mondiale, quelle est la répartition par maladie du montant total des sommes allouées ?*). Puis, le barème d'allocation alloue des fonds au sein de l'enveloppe de financement pour chaque maladie, en fonction de la charge de morbidité et des capacités économiques (mesurées en revenu national brut par habitant) de chaque

pays éligible. Le barème prévoit par ailleurs des parts minimales¹ et des parts maximales² afin de garantir une répartition significative et équitable des fonds, et prend en compte les projections relatives aux autres financements extérieurs ainsi que les financements reçus du Fonds mondial au cours de la période d'allocation précédente. Deuxièmement, les sommes allouées déterminées par le barème sont examinées au cours d'une procédure d'ajustement qualitatif qui tient compte des principaux facteurs épidémiologiques, programmatiques et d'autres facteurs contextuels du pays importants pour déterminer les sommes allouées aux pays, mais qui ne peuvent pas être établis selon une formule ou ne sont pas pleinement représentés dans le barème d'allocation. Ces facteurs sont par exemple les besoins des populations clés et vulnérables en matière de VIH, le risque de recrudescence du paludisme et les lacunes de couverture en matière de prévention et de traitement des trois maladies. Ces facteurs contextuels sont définis et appliqués sous la supervision du Comité de la stratégie et du Conseil d'administration.

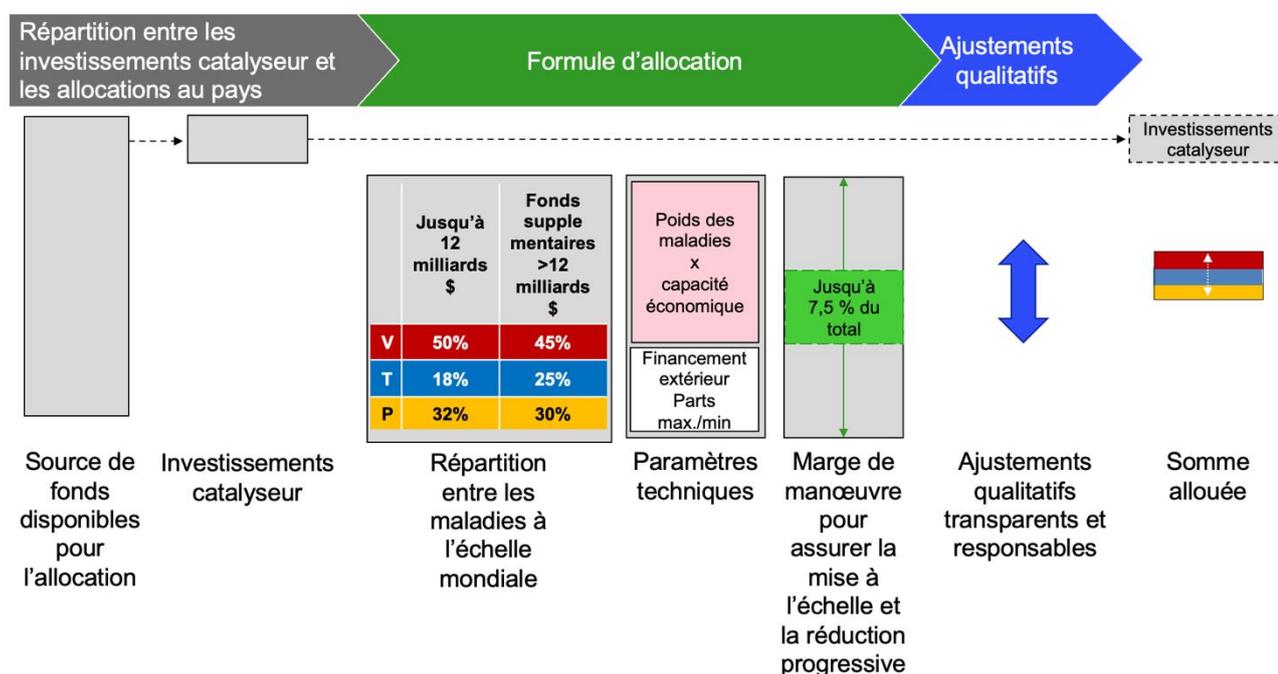


Figure 1 : Aperçu de la méthodologie d'allocation pour la période 2023-2025

En quoi la méthodologie d'allocation a-t-elle changé par rapport à celle appliquée pour la période 2020-2022 ?

- Le Conseil d'administration a révisé la répartition des fonds consacrés à la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme entre les trois maladies à l'échelle mondiale afin d'attribuer une plus grande part du financement à la tuberculose, sur la base de l'enveloppe de financement globale (consulter : *À l'échelle mondiale, quelle est la répartition par maladie du montant total des sommes allouées ?*).

¹ La part minimale est un seuil assurant que le barème d'allocation n'attribue pas moins de 500 000 dollars US à une composante, l'objectif étant de fournir une somme allouée significative aux programmes de lutte contre les maladies.

² Les sommes allouées à la lutte contre les maladies se limitent à un maximum de 10 % du financement total disponible pour une maladie et les sommes allouées aux pays sont plafonnées à 7,5 % du financement total.

- En outre, la méthodologie d'allocation du Fonds mondial a été affinée pour adapter le barème à des scénarios de hausse du financement. Les paramètres affinés pour la période d'allocation 2023-2025 garantissent que les diminutions d'allocation sont temporisées en deçà des niveaux de financement significativement plus élevés qu'elles ne l'auraient été selon la méthodologie d'allocation 2020-2022. Parallèlement, les ajustements permettent de mettre à l'échelle les sommes allouées aux maladies dans des scénarios de financement plus faibles, en mettant l'accent sur le financement des pays présentant la charge de morbidité la plus élevée et la capacité économique la plus faible.
- Les facteurs d'ajustement qualitatif ont été adaptés à partir des facteurs de la période 2020-2022 pour ajuster les considérations relatives à la capacité économique et aux systèmes résistants et pérennes pour la santé, ainsi que pour refléter les données et les méthodes disponibles les plus récentes et l'impact du COVID-19.
- Tous les autres aspects de la méthodologie d'allocation de la période 2020-2022 ont été maintenus pour la période d'allocation 2023-2025.

Pourquoi certains pays reçoivent-ils plus ou moins de fonds que par le passé ?

Les financements disponibles pour la période d'allocation 2023-2025 sont 3,3 % plus élevés que pour la période d'allocation précédente. Au cours de ce cycle, 126 pays reçoivent une somme allouée. Près de 60 % d'entre eux bénéficient d'une augmentation du financement total par rapport à la période d'allocation 2020-2022 en raison de leur charge de morbidité et de leurs capacités économiques. Quarante pour cent des pays ont vu leurs sommes allouées diminuer afin d'assurer une harmonisation de leur part de financement avec leur charge de morbidité et leurs capacités économiques ou compte tenu de leurs progrès vers leur affranchissement du soutien du Fonds mondial. Pour de nombreux pays, la variation du montant du financement est modérée.

Un pays peut-il demander un réexamen de la somme qui lui est allouée ?

Il n'est pas prévu de revoir la somme totale allouée à un pays. Les pays ont toutefois la possibilité de déterminer eux-mêmes la répartition de leur financement entre leurs programmes de lutte contre les maladies. Les candidats sont encouragés à inclure des demandes de financement au-delà de la somme allouée en faveur de priorités programmatiques susceptibles d'être financées par des économies au niveau des subventions ou une optimisation du portefeuille si des fonds deviennent disponibles. Ces demandes sont examinées par le Comité technique d'examen des propositions.

À l'échelle mondiale, quelle est la répartition entre les trois maladies du montant total des sommes allouées ?

Le montant de 13,128 milliards de dollars US disponible pour les sommes allouées aux pays a été réparti entre les enveloppes de financement des différentes maladies dans les proportions suivantes, approuvées par le Conseil d'administration :

Pour les fonds disponibles pour les sommes allouées aux pays jusqu'à 12 milliards de dollars US inclus, la répartition sera la même que pour les cycles d'allocation précédents :

- VIH/sida – 50 %
- Tuberculose – 18 %
- Paludisme – 32 %

En ce qui a trait aux fonds complémentaires disponibles pour les sommes allouées aux pays au-delà de 12 milliards de dollars US, une part plus importante a été affectée à la tuberculose, en reconnaissance d'une augmentation du pourcentage de décès qui lui sont imputables entre les trois maladies et pour répondre aux perturbations importantes dues au COVID-19 qui ont affecté la lutte contre la tuberculose :

- VIH/sida – 45 %
- Tuberculose – 25 %
- Paludisme – 30 %

Cette répartition entre les trois maladies à l'échelle mondiale se traduit par la répartition suivante des fonds disponibles entre les enveloppes de financement de chaque maladie pour la période 2023-2025 :

- 6,5 milliards de dollars US pour le VIH
- 2,4 milliards de dollars US pour la tuberculose
- 4,2 milliards de dollars US pour le paludisme

Les pays peuvent revoir la répartition des financements entre leurs différents programmes de lutte contre les maladies et de mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé. Leur répartition par programme est sujette à l'examen du Fonds mondial.

Investissements catalytiques

Qu'est-ce qu'un investissement catalytique ?

Les priorités d'investissement catalytique concernent une part des financements disponibles qui a été réservée aux activités et aux programmes essentiels à la concrétisation des objectifs de la stratégie du Fonds mondial et des plans mondiaux des partenaires, mais que les sommes allouées aux pays ne suffisent pas à couvrir.

Pour en savoir plus sur les investissements catalytiques de la période 2023-2025, veuillez consulter : <https://www.theglobalfund.org/fr/applying-for-funding/sources-of-funding/>

Quelle a été la procédure adoptée pour définir les investissements catalytiques pour la période 2023-2025 ?

Compte tenu de la nécessité de trouver des compromis entre un niveau suffisant d'augmentation des sommes allouées aux pays et l'impact potentiel des investissements catalytiques, le montant global consacré aux priorités catalytiques approuvé par le Conseil d'administration a été relié à des fourchettes de financement total à allouer. Pour la période 2023-2025, le Conseil d'administration a approuvé l'affectation de 400 millions de dollars US pour des investissements catalytiques.

Avec des consultations approfondies avec nos partenaires, tous les investissements potentiels ont été évalués dans le cadre d'une démarche d'établissement des priorités tenant compte des progrès au regard de la nouvelle stratégie, des modalités de mise en œuvre et des enseignements tirés du cycle d'allocation 2020-2022. Chaque domaine prioritaire a par ailleurs été examiné en tenant compte de l'ensemble des leviers et mécanismes du Fonds mondial, afin d'évaluer la valeur ajoutée des investissements catalytiques pour l'impact. Les bénéficiaires d'investissements catalytiques ont été déterminés au travers d'un examen des informations épidémiologiques, financières et programmatiques spécifiques aux objectifs de chaque priorité à effet catalyseur.